

Avril 1996



منظمة الأغذية
والزراعة
للأمم المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food
and
Agriculture
Organization
of
the
United
Nations

Organisation
des
Nations
Unies
pour
l'alimentation
et
l'agriculture

Organización
de las
Naciones
Unidas
para la
Agricultura
y la
Alimentación

COMMISSION DES RESSOURCES PHYTOGENETIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Deuxième session extraordinaire¹

Rome, 22-27 avril 1996

PROJET DE PLAN MONDIAL D'ACTION POUR LA CONSERVATION ET
L'UTILISATION DURABLE DES RESSOURCES GENETIQUES POUR
L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

REV. 1 - PREMIERE PARTIE
PAR. 13-23 et 44-59

INTRODUCTION

13. Les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture [y compris la foresterie] fournissent la base biologique de la sécurité alimentaire mondiale et fournissent des moyens de subsistance à tous les habitants de la planète. Ces ressources sont la matière première la plus importante pour l'obtenteur et l'intrant le plus essentiel à l'agriculteur. Leur valeur est donc immense [pour une production agricole et forestière durable]. Correctement gérées, ces ressources n'ont aucune raison de s'épuiser car il n'existe aucune incompatibilité inhérente entre conservation et utilisation. La conservation, l'utilisation durable et le partage juste et équitable des avantages tirés de l'utilisation des ressources phytogénétiques sont à la fois une préoccupation et un impératif sur le plan international. Ce sont, de plus, les objectifs fondamentaux de la Convention sur la diversité biologique. En réaffirmant les droits souverains des Etats sur leurs ressources biologiques, nous soulignons la pertinence d'un Plan mondial d'action convenu sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, en tant que manifestation des préoccupations et des responsabilités de la communauté internationale dans ce domaine. Le Plan mondial d'action fait partie du Système mondial FAO de conservation et d'utilisation durable des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture et représente un élément important du travail

¹ Par sa Résolution 3/95, la Conférence de la FAO, à sa vingt-huitième session, a changé le titre de la Commission des ressources phytogénétiques en Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture. La première session extraordinaire a été tenue sous l'ancien nom de la Commission.

accompli par la Commission pour s'acquitter de son mandat, même si d'autres éléments importants sont nécessaires pour le compléter.

13i. [En 1983, la Conférence de la FAO a créé la Commission intergouvernementale des ressources phylogénétiques et a adopté un Engagement international non contraignant sur les ressources phylogénétiques, que la Commission est en train de réviser pour l'harmoniser avec la Convention sur la diversité biologique au moment où le Plan est adopté. La Commission et l'Engagement sont les principaux éléments institutionnels du Système mondial de conservation et d'utilisation des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture. Le Système mondial comprend également d'autres accords internationaux, mécanismes techniques et instruments mondiaux, dont l'élaboration est plus ou moins avancée.]

13ii. La Commission a demandé l'élaboration d'un Plan mondial d'action sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, ayant un caractère continu, qui prévoit des programmes et activités visant à combler les lacunes, à surmonter les difficultés et à faire face aux situations d'urgence identifiées dans le Rapport sur l'état des ressources phylogénétiques dans le monde. La mise à jour périodique du Plan permettra à la Commission de recommander des mesures prioritaires et de promouvoir la rationalisation et la coordination des efforts.]

14. Le Plan mondial d'action couvrira le sous-ensemble des ressources phylogénétiques qui concerne spécifiquement l'alimentation et l'agriculture [à l'exclusion de] [y compris] [la] [l'agro-] foresterie [et la foresterie aux fins de la production vivrière]. La Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, à sa seconde session, en 1995, s'est déclarée favorable à l'établissement d'un Plan "pour l'alimentation et l'agriculture" dans le cadre du processus préparatoire de la quatrième Conférence technique internationale sur les ressources phylogénétiques.

15. A sa sixième session, la Commission est convenue "que la contribution des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture à la sécurité alimentaire mondiale devrait être mise en lumière, dans le contexte de l'agriculture durable, et que la nature et les besoins particuliers de l'agriculture devraient être soulignés. [A l'occasion de futures améliorations ou révisions, le Plan pourrait, semble-t-il, être axé davantage sur d'autres sous-ensembles des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture.]

15i. Un plan mondial d'action apportera une contribution importante et croissante aux efforts visant à promouvoir la sécurité alimentaire mondiale.

15ii. Dans les 30 prochaines années, la population mondiale va, selon des estimations des Nations Unies, passer à 8,5 milliards d'habitants. De 800 millions, le nombre de personnes souffrant de sous-alimentation chronique va dépasser largement un milliard, dont bon nombre seront des femmes et des enfants. La croissance des revenus va encore renforcer la demande d'aliments. L'urbanisation va entraîner un passage à des denrées de meilleure qualité, notamment des produits de l'élevage qui vont faire progresser considérablement la demande de production de fourrages (essentiellement céréales). Le nombre de personnes vivant dans des zones urbaines passera de 1 à 4 milliards.

15iii. Depuis les quarante dernières années, le doublement de la production de céréales tient à trois facteurs: l'expansion des superficies cultivées, l'intensité de l'utilisation des terres, qui tient essentiellement à l'expansion de l'irrigation et les gains de rendement obtenus grâce aux nouvelles variétés mises au point par sélection végétale à partir des ressources phylogénétiques.

15iv. D'ici à l'an 2025, la production vivrière mondiale doit faire plus que doubler, sur des superficies stables ou en baisse et avec une possibilité limitée d'irriguer davantage les cultures. Le doublement des disponibilités mondiales d'aliments d'ici à l'an 2025 sera obtenu sur les mêmes

terres qu'aujourd'hui. L'accroissement de l'agriculture irriguée sera limité. Le doublement de la production vivrière mondiale doit provenir essentiellement d'un accroissement de la productivité tenant à des gains de rendement obtenus grâce à des variétés à haut rendement mises au point par sélection végétale.

15v. De surcroît, afin de réduire l'insécurité alimentaire pour un grand nombre de ruraux pauvres qui vivent sur des terres marginales dans des zones à faible potentiel, les efforts visant à améliorer par sélection les cultures négligées et les races de pays locales seront cruciaux. Un nouveau partenariat entre les agriculteurs et les obtenteurs sera nécessaire, en vue de la mise au point de variétés spécifiquement adaptées à ces zones. Partout, les agriculteurs peuvent bénéficier d'un accès aux variétés, y compris une vaste gamme de ressources génétiques.

15vi. Le rôle de la conservation et de l'utilisation durable des ressources phytogénétiques dans les efforts visant à favoriser la sécurité alimentaire mondiale pendant les décennies à venir sera important et ira croissant. Ce Plan mondial d'action est un outil essentiel permettant de garantir que les gouvernements, les agriculteurs, les obtenteurs, les instituts publics de recherche, le secteur privé, les organisations non gouvernementales et la communauté scientifique internationale s'acquitteront de ce rôle, au plan national et par le biais d'une action coopérative régionale et internationale.

15vii. [L'accroissement de la productivité et l'intensité de l'utilisation des terres mettent à rude épreuve les ressources naturelles de l'agriculture et sont aussi à l'origine d'une détérioration de l'environnement.]

15viii. [La détérioration de l'environnement par l'érosion, la salinisation, l'engorgement et la désertification est chose commune. A l'heure actuelle, elle concerne plus de 2 millions d'hectares, dont 1,5 million d'hectares dans les pays en développement. Une conséquence fréquente de l'intensification de l'agriculture est la perte de productivité du sol. L'utilisation inappropriée d'herbicides et de pesticides entraîne une pollution des eaux, une dégradation de l'environnement marin et des risques pour la santé humaine. L'utilisation excessive d'engrais entraîne l'eutrophisation des lacs, des rivières et de l'environnement marin, ainsi qu'une forte concentration de nitrates dans les eaux souterraines et dans l'eau potable. Dans d'autres zones, l'utilisation insuffisante d'engrais organiques et minéraux, aggravent la dégradation des sols, les rend moins fertiles et amoindrit les ressources disponibles.]

15ix. [L'augmentation massive de la production vivrière doit aller de pair avec le maintien, voire l'amélioration des ressources naturelles disponibles par le biais d'un système de production agricole respectueux de l'environnement et durable. Les augmentations nécessiteront de nouvelles technologies issues de la recherche, ainsi que des politiques favorables à la productivité, à la durabilité de l'environnement et à l'équité.]

15x. Les obtentions doivent à la fois présenter une résistance aux ravageurs et maladies et être adaptées aux environnements spécifiques et aux agroécosystèmes. Elles doivent favoriser non seulement l'accroissement de la productivité, mais encore une gestion durable des ressources naturelles, la protection de l'environnement et la diversification de l'agriculture.

15xi. La mise au point de ces obtentions pose des problèmes nouveaux et considérables aux obtenteurs. On a de plus en plus besoin de préserver la disponibilité d'une base mondiale riche et variée de ressources phytogénétiques pour tous. Les nouveaux défis ne pourront être relevés que si les ressources phytogénétiques mondiales sont conservées et utilisées durablement.]

15xii. [Les politiques d'agriculture durable devront favoriser et orienter la conservation et l'utilisation durable des ressources phylogénétiques qui doivent être une partie intégrante et un élément de plus en plus important de ces politiques.]

**JUSTIFICATION D'UN PLAN MONDIAL D'ACTION SPECIFIQUEMENT AXÉ
SUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE**

16. Un Plan mondial d'action sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture se justifie du fait de leur grande importance pour la sécurité alimentaire mondiale et, dans le contexte plus vaste de la diversité biologique, en raison de plusieurs caractéristiques de cette forme particulière de biodiversité.

- a) Beaucoup de ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture sont le résultat d'une intervention de l'homme. Elles ont été sélectionnées et améliorées expressément par les agriculteurs [y compris ceux des] [et] [les communautés locales et autochtones] depuis les origines de l'agriculture. Plus récemment, les obtenteurs végétaux scientifiques ont exploité ce riche patrimoine de [diversité] avec des effets remarquables. L'aménagement durable de ces ressources nécessite des stratégies particulières adaptées à leur nature unique. Contrairement à la plus grande partie de la biodiversité naturelle, ces ressources nécessitent une gestion active, humaine continue.
- b) La diversité *in situ* de nombreuses ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, surtout des cultures vivrières, est souvent concentrée dans des régions particulières du monde, différentes des zones riches d'autres formes de biodiversité. Ces "centres de diversité" restent, néanmoins, largement situés dans les pays en développement.
- c) Par suite de la diffusion de l'agriculture et de l'association des principales cultures avec migrations de populations, beaucoup de gènes, génotypes et populations de plantes cultivées se sont répandus sur la planète dans les temps anciens. Depuis, ils ont continué à être développés et améliorés par les agriculteurs sans interruption, à l'intérieur des centres historiques de domestication originale, et loin de là. De plus, les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture sont systématiquement collectées et échangées depuis 500 ans environ. Des millions d'entrées sont à présent stockées dans des centaines de banques de gènes dans le monde entier, aux fins de conservation et d'utilisation.
- d) L'interdépendance des pays est particulièrement forte en ce qui concerne les ressources génétiques des plantes cultivées. Les systèmes de production vivrière et agricole de tous les pays sont largement - même majoritairement - tributaires des ressources génétiques des plantes domestiquées ailleurs et développées ensuite dans d'autres pays et régions depuis des centaines ou des milliers d'années. Par conséquent, [l'attribution de la propriété et] les différentes manières de "partager les avantages" tirés de ces ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture sont fondamentalement différentes des méthodes qui pourraient s'appliquer à des "espèces sauvages" récemment découvertes ou à des plantes médicinales.
- e) Les ressources phylogénétiques sont sous-conservées et sous-utilisées. [Cela est dû au paradoxe lié à la nature de "bien public" international de la plupart des

activités de conservation et de nombreuses activités d'utilisation. Ces activités incluent la plupart des efforts de rassemblement et de gestion des collections ainsi que de nombreuses tentatives de développement et d'utilisation. Ces activités sont orientées essentiellement vers le bien public, mais ne sont généralement pas rentables pour les agents individuels.] [Le Plan mondial d'action doit avoir pour principal objectif le renforcement des systèmes nationaux de conservation et d'utilisation des RPGAA et celui de la capacité institutionnelle dans les domaines dans lesquels elle fait aujourd'hui défaut, et qui est à la base du Système mondial.] Par conséquent, des mécanismes doivent être mis en place pour garantir que ces activités sont entreprises.

- f) Les activités de conservation *in situ*, de conservation *ex situ* et d'utilisation des ressources phylogénétiques sont, pour une large part, exécutées en parallèle sans liens ni coordination adéquats. Un Plan mondial d'action viserait à améliorer l'état des faits.
- g) Bien qu'il existe de multiples sources de financement de la conservation et de l'utilisation durable des ressources phylogénétiques, il y a encore des lacunes et carences, des chevauchements, des manques d'efficacité et des doubles emplois inutiles dans les activités financées. En outre, les programmes nationaux sont à des stades de développement très divers et couvrent diversement les besoins en matière de conservation et d'utilisation. Un Plan mondial d'action convenu aiderait à centrer les ressources sur les priorités les plus pressantes identifiées à l'échelon international et à accroître l'efficacité globale des efforts à l'échelle mondiale.

OBJECTIFS ET STRATEGIES DU PLAN MONDIAL D'ACTION

[17. A sa sixième session, en 1995, la Commission a adopté un schéma et une approche générale du Rapport sur les ressources phylogénétiques dans le monde et du Plan mondial d'action. Elle a souligné que le Plan mondial d'action doit être orienté vers l'action. Etant donné qu'il devrait servir de stratégie pour orienter la coopération internationale en matière de ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans les années à venir, il doit se baser sur des objectifs et des principes clairs, mais énoncés de façon succincte, et comporter, notamment, une stratégie, des informations sur chaque activité prioritaire proposée, et des estimations des coûts. La Commission est convenue que ces objectifs mentionneraient, en s'en inspirant le cas échéant, la Convention sur la diversité biologique et l'Engagement international.]

[18. Les grands objectifs du Plan d'action mondial sont quadruples:

- assurer la conservation des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (RPGAA) comme base pour la sécurité alimentaire;
- promouvoir un partage juste et équitable des avantages tirés des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture entre les pays, les communautés et les agriculteurs ou tirées des connaissances, pratiques ou innovations touchant à ces ressources;
- aider les pays et institutions chargés de la conservation et de l'utilisation des RPGAA à identifier des priorités d'action.

[19. La conservation, l'utilisation durable et le partage des avantages tirés des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture font partie intégrante des objectifs de la Convention sur la diversité biologique. En effet, le Plan mondial d'action est conçu de manière à contribuer à la mise en oeuvre de la Convention dans le domaine de l'alimentation et de l'agriculture et à rendre le Système mondial plus opérationnel.]

[17, 18 et 19 ALT A sa sixième session, en 1995, la Commission a adopté un schéma et une approche générale du Rapport sur les ressources phytogénétiques dans le monde et du Plan mondial d'action. Elle a souligné que les principaux objectifs du Plan mondial d'action doivent être d'aider toutes les parties intéressées, travaillant ensemble, à conserver (*in situ* et *ex situ*), à caractériser, à évaluer, à documenter, à utiliser durablement et, le cas échéant, à collecter des ressources phytogénétiques pour l'agriculture. Plus précisément, il devrait aider à contribuer à la mise en oeuvre de l'Engagement international sur les ressources phytogénétiques, actuellement en cours de révision, en harmonie avec les autres accords internationaux pertinents, en particulier la Convention sur la diversité biologique, dans le cadre du Système mondial FAO de conservation et d'utilisation des ressources phytogénétiques, et en particulier à:

- assurer la conservation des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture comme base de la sécurité alimentaire:
- promouvoir une utilisation durable des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, afin de favoriser le développement et de réduire la pauvreté et la faim, en particulier dans les pays en développement;
- promouvoir un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture.]

20. Le Plan mondial d'action repose sur l'hypothèse que les pays sont fondamentalement interdépendants pour leurs ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture et qu'une coopération internationale substantielle serait nécessaire pour satisfaire les objectifs du Plan de manière efficace. Sur cette base, le Plan mondial d'action a été conçu dans le cadre d'une stratégie globale comprenant six aspects fondamentaux et interdépendants:

- a) Une grande quantité de RPGAA, essentielles pour la sécurité alimentaire mondiale, est stockée *ex situ*. Les collections doivent être efficacement mises en valeur dans les années à venir. Assurer la sécurité du matériel génétique déjà collecté et veiller à sa régénération et à sa multiplication de sauvegarde, sont des éléments essentiels de la stratégie du Plan mondial d'action. Malheureusement, beaucoup de collections sont stockées dans des conditions inadéquates et l'on estime que 1 million d'entrées ont peut-être besoin d'être régénérées.
- b) Il est nécessaire de relier la conservation à l'utilisation et d'identifier et surmonter les obstacles à une exploitation accrue des ressources phytogénétiques conservées pour tirer le meilleur parti des efforts de conservation.
- c) Renforcer les capacités à tous les niveaux est une stratégie essentielle utilisée dans les diverses activités du Plan mondial. Le Plan vise à promouvoir le développement pragmatique et efficace des instituts, des programmes, des ressources humaines, de la coopération et des mécanismes financiers.
- d) Renforcer les effets de la sélection des obtenteurs publics et privés, indispensable au maintien de l'amélioration des RPGAA.

- e) La conservation et la valorisation *in situ* des RPGAA se produisent dans deux contextes: sur l'exploitation et dans la nature. Les agriculteurs et leurs communautés jouent un rôle critique. Il importe de parvenir à une meilleure [connaissance de l'] efficacité de la gestion des RPGAA à l'exploitation. L'amélioration de l'efficacité de la conservation, de la gestion, de la mise en valeur et de l'utilisation des RPGAA au niveau des agriculteurs/communautés est essentielle pour faciliter le partage d'avantages découlant de l'utilisation de ces ressources. Renforcer la capacité des agriculteurs et de leurs communautés [notamment par des liens avec la vulgarisation, le secteur privé et les coopératives d'agriculteurs] aiderait à promouvoir la sécurité alimentaire, en particulier chez les très nombreux ruraux qui vivent dans des zones à faible potentiel agricole. Les plantes sauvages apparentées à des plantes cultivées ont également besoin d'être mieux protégées grâce à une amélioration des pratiques d'utilisation des terres. Renforcer leur capacité, en particulier par des liens avec la vulgarisation, le secteur privé et les coopératives d'agriculteurs, aidera à favoriser la sécurité alimentaire, en particulier celle des nombreux ruraux qui vivent dans des zones à faible potentiel agricole.
- f) Les stratégies de conservation et d'utilisation aux plans communautaire, national, régional et international sont d'autant plus efficaces qu'elles sont complémentaires, et, le cas échéant intégrées les unes et les autres au moment de la planification et de la mise en oeuvre afin que l'on obtienne un effet maximal. La conservation et l'utilisation des RPGAA nécessite un élan d'approches interdépendantes, y compris des efforts *in situ* et *ex situ*.

STRUCTURE ET ORGANISATION DU PLAN D'ACTION MONDIAL

21. Le Plan mondial d'action regroupe [20] domaines d'activités prioritaires qui, pour des raisons pratiques et de présentation, s'articulent en [quatre] [six] grands groupes. Le premier traite de la conservation *in situ* et du développement; le second de la conservation *ex situ*; le troisième de l'utilisation des ressources phylogénétiques, le quatrième du renforcement des institutions et des capacités [; le cinquième, du partage juste et équitable des avantages et le sixième, de l'établissement des coûts et du financement du Plan mondial d'action. Le Plan mondial d'action étant un ensemble d'activités intégrées qui s'entrecroisent, le placement de ces activités dans [quatre] [six] groupes sert uniquement à faciliter la présentation et à guider le lecteur vers les domaines qui l'intéressent plus particulièrement. De nombreuses activités concerneront plusieurs groupes à la fois.

22. A chaque activité prioritaire correspond un ensemble de rubriques ou de sections qui facilitent la présentation des activités prioritaires proposées. Dans certains cas, les recommandations formulées dans une rubrique pourraient très bien avoir été placées dans une autre. Aucune définition stricte des sections n'est nécessaire, mais quelques mots d'explication sont utiles:

- a) La section Evaluation résume la raison d'être de l'activité prioritaire. Elle se fonde sur les résultats du processus préparatoire et en particulier du Rapport sur l'état des ressources phylogénétiques dans le monde.
- b) Les sections Objectifs à long terme et Objectifs intermédiaires précisent, respectivement, les objectifs ultimes et intermédiaires à atteindre dans le cadre de l'activité prioritaire. L'articulation explicite des objectifs peut aider la

communauté internationale à juger du degré d'exécution de l'activité dans le temps.

- c) La section Politique/stratégie suggère les politiques et les approches stratégiques, nationales et internationales, de mise en oeuvre des objectifs de l'activité prioritaire. Parfois, on recommande de nouvelles politiques internationales; parfois aussi on propose des changements d'approche, de priorités et de vue d'ensemble.
- d) La section Capacité indique les capacités humaines et institutionnelles qui devraient être développées ou fournies.
- e) La section Recherche et technologie [, y compris le développement et le transfert de technologies,] précise les domaines de la recherche ou des activités scientifiques, méthodologiques ou technologiques [nécessaires] [utiles] à l'exécution de l'activité prioritaire.
- f) La section Coordination et administration indique comment ces questions peuvent être abordées au fur et à mesure que l'activité prioritaire est planifiée et exécutée.
- g) La section intitulée Cette activité est étroitement apparentée avec énumère d'autres activités du Plan mondial d'action qui sont étroitement associées à celle-ci. Le Plan a été conçu comme un tout intégré. Sa bonne exécution dépendra de la complémentarité de ses activités. Le succès de toute activité prioritaire peut donc dépendre de l'exécution d'une autre activité prioritaire. Ainsi, l'activité 5 "Maintien des collections *ex situ* existantes" dépend étroitement des mesures découlant de l'activité 17 "Création de systèmes d'information globaux pour les ressources phylogénétiques". En raison de cette interdépendance, les actions nécessaires pour maintenir les collections *ex situ* existantes ne peuvent pas être toutes énumérées sous cette même activité prioritaire. Lorsque les interdépendances sont particulièrement cruciales, elles sont énumérées dans cette section.
- h) Identification des coûts estimatifs¹.

23. Parfois, les instituts ou les groupes sont spécifiquement mentionnés dans le corps d'une activité. Cela ne veut pas dire qu'ils sont exclus d'autres activités. Leur évocation sert à mettre en lumière un rôle particulièrement critique, ou qui aurait pu être sous-estimé, ou les deux à la fois.

¹ Voir page

Activités prioritaires

Conservation et mise en valeur *in situ*

- 1) Recenser et inventorier les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture
- 2) Appuyer la gestion et l'amélioration sur l'exploitation des ressources phylogénétiques
- 3) Aider les agriculteurs victimes de catastrophe à restaurer les systèmes agricoles
- 4) Promouvoir la conservation *in situ* des espèces spontanées apparentées à des plantes cultivées et des plantes sauvages pour l'alimentation et l'agriculture

1) **Recenser et inventorier les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture**

44. **Evaluation:** La conservation rationnelle (tant *in situ* qu'*ex situ*) commence en principe par l'étude et l'inventaire des ressources existantes. Pour élaborer des politiques et des stratégies relatives à la conservation et à l'utilisation des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, les programmes nationaux doivent savoir quelles sont les ressources de leur pays. Les pays qui ont ratifié la Convention sur la diversité biologique ont reconnu certains besoins et responsabilités dans ce domaine. Les rapports par pays montrent que peu d'activités systématiques ont été entreprises en ce sens pour de nombreuses plantes cultivées et espèces spontanées apparentées.

45. **Objectifs à long terme:** Identifier, localiser, recenser, et si possible évaluer, les risques qui pèsent sur les espèces, les écotypes, les cultivars et les populations de plantes utiles pour l'alimentation et l'agriculture, notamment celles qu'il est prévu d'utiliser.

46. Faciliter la mise au point de stratégies de conservation complémentaires (par exemple, en comparant l'opportunité respective de la collecte aux fins de la conservation *ex situ* et/ou de la poursuite des activités de conservation *in situ*) et de politiques nationales relatives à la conservation et à l'utilisation des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture.

47. **Objectifs intermédiaires:** Mettre au point des méthodologies utiles permettant d'étudier et d'inventorier les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture.

48. **Politique générale/stratégie:** L'étude et l'inventaire des ressources phylogénétiques doivent être considérés comme une étape du processus de conservation et de réduction de la perte de la diversité génétique. Sans capacités de conservation et/ou d'utilisation, cette activité n'a qu'une utilité marginale. C'est pourquoi le mieux est que l'étude et l'inventaire soient liés à des objectifs spécifiques et à un plan, par exemple pour la conservation *in situ*, ou la collecte, et pour la conservation *ex situ* et l'utilisation.

49. Les connaissances locales et indigènes doivent être reconnues comme des composantes importantes des activités d'étude et d'inventaire, et tous les efforts dans ce domaine doivent en tenir compte.

50. **Capacités:** Les pays doivent [recevoir un appui financier et technique] [fournir un appui et peuvent avoir eux-mêmes besoin d'un appui] en vue d'étudier [et] [,] d'inventorier [et de conserver *in situ*] les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture.

51. Les pays devraient s'entraider pour accéder de façon appropriée aux systèmes d'information géographique existants et prévus et aux données qu'ils contiennent.

52. Il faut dispenser une formation et créer des capacités dans des domaines tels que la taxinomie, la biologie des populations, l'ethnobotanique et les enquêtes éco-régionales et agro-écologiques.

53. **Recherche/technologie:** Il faut appuyer [par des moyens financiers suffisants] la mise au point de méthodologies améliorées pour l'étude et l'évaluation de la diversité intra- et infraspécifique dans les systèmes agro-écologiques.

54. Les chercheurs doivent consulter les sources d'information existantes afin de déterminer dans quelle mesure les zones protégées contiennent déjà des variétés spontanées apparentées à des espèces domestiquées.

55. **Coordination/administration:** La coordination doit s'effectuer pour l'essentiel dans le pays même. Il faut assurer une coordination aux niveaux régional et mondial afin d'établir des liens entre les efforts de conservation *ex situ* et *in situ* existants.

56. Il faut nouer des liens solides avec les réseaux nationaux, régionaux et ceux spécialisés par plante, ainsi qu'avec les utilisateurs des ressources phytogénétiques (sélectionneurs et agriculteurs), afin de donner des informations sur l'ensemble du processus de conservation, de l'orienter et d'en définir les priorités. Les pays devraient collaborer pour l'étude et l'inventaire des ressources phytogénétiques afin de renforcer leurs capacités respectives.

57. Il faut renforcer encore la coordination entre les organisations internationales concernées, entre autres la FAO, le PNUE, l'Unesco, l'UICN et les centres internationaux de recherche agronomique.

58. **Cette activité est étroitement liée aux activités suivantes:**

La promotion de la conservation *in situ* des espèces spontanées apparentées à des plantes cultivées et des plantes sauvages pour l'alimentation et l'agriculture

L'appui à la gestion et à l'amélioration sur l'exploitation des ressources phytogénétiques

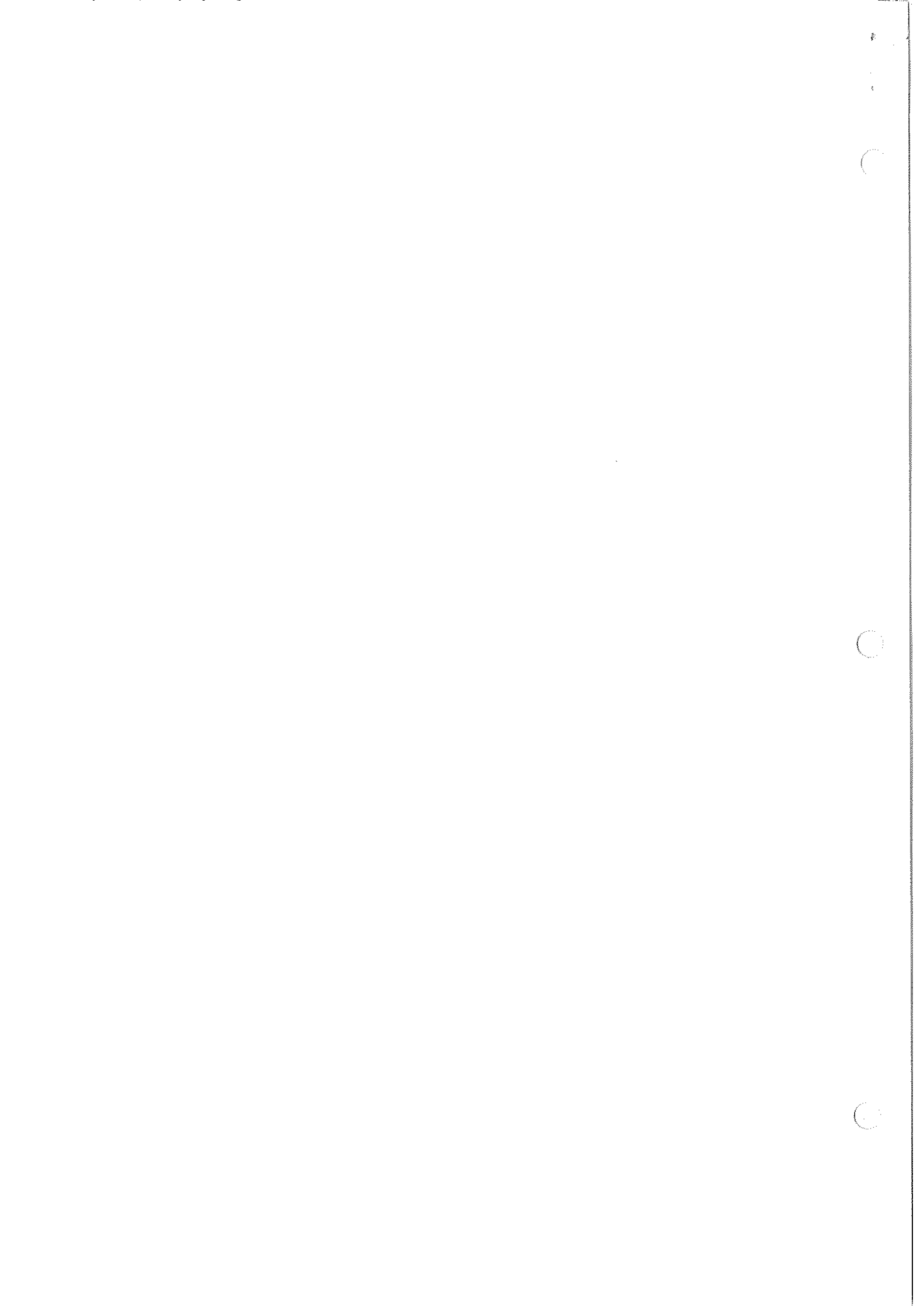
L'appui à la collecte planifiée et ciblée de ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture

La protection des collections *ex situ* existantes

La mise en place de systèmes de surveillance et d'alerte rapide concernant les pertes de ressources phytogénétiques

2) Appuyer la gestion et l'amélioration sur l'exploitation des ressources phytogénétiques

59. **Evaluation:** La sélection végétale moderne a contribué de façon remarquable à l'accroissement des rendements et à l'amélioration de la résistance aux ravageurs et aux maladies et de la qualité des denrées alimentaires, en particulier dans les milieux favorables. [Le choix fait par de nombreux agriculteurs de cultiver de nouveaux cultivars entraîne souvent une érosion génétique importante sur l'exploitation.] Cependant, l'écrasante majorité des agriculteurs dans le monde, par choix ou par nécessité, mènent de fait des activités de conservation et de mise en valeur des ressources phytogénétiques, dans la mesure où ils sélectionnent et conservent des semences pour la prochaine campagne de semis. Ces agriculteurs utilisent ordinairement peu d'intrants. Ils n'ont souvent pas accès à du matériel génétique nouveau et varié susceptible d'être intégré dans les cultures existantes afin d'améliorer la production. Par le passé, l'accès des agriculteurs des pays développés à une vaste gamme de matériel génétique a contribué à l'augmentation des rendements et à une meilleure adaptation des cultures grâce à la sélection. Il a aussi souvent entraîné l'apparition d'entreprises semencières autochtones.





منظمة الأغذية
والزراعة
للأمم المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food
and
Agriculture
Organization
of
the
United
Nations

Organisation
des
Nations
Unies
pour
l'alimentation
et
l'agriculture

Organización
de las
Naciones
Unidas
para la
Agricultura
y la
Alimentación

**COMMISSION DES RESSOURCES GENETIQUES POUR
L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE**

Deuxième session extraordinaire¹

Rome, 22-27 avril 1996

**PROJET DE PLAN D'ACTION MONDIAL POUR LA CONSERVATION ET
L'UTILISATION DURABLE DES RESSOURCES PHYTOGENETIQUES
POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE**

REV. 1 - PARTIE 2

DECLARATION DE LEIPZIG

**SYNTHESE INTEGRANT LES REVISIONS INTRODUITES
PENDANT LA SEANCE DU SOIR DU 24 AVRIL 1996,
OU FOURNIES ULTERIEUREMENT PAR ECRIT**

¹ Par sa Résolution 3/95, la Conférence de la FAO, à sa vingt-huitième session, a changé le titre de la Commission des ressources phytogénétiques en Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture. La première session extraordinaire a été tenue sous l'ancien nom de la Commission.



Synthèse intégrant les révisions introduites pendant la séance
du soir du 24 avril 1996, ou fournies ultérieurement par écrit

**DECLARATION DE LEIPZIG
SUR LA CONSERVATION ET L'UTILISATION DURABLE DES RESSOURCES
PHYTOGENETIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE**

[A [APPEL A UN] [ENGAGEMENT EN FAVEUR DE LA] CONSERVATION ET DE [L']
UTILISATION DURABLE DES RESSOURCES PHYTOGENETIQUES POUR LA SECURITE
ALIMENTAIRE MONDIALE]

[APPEL POUR UN EFFORT MONDIAL EN FAVEUR DE LA CONSERVATION ET DE
L'UTILISATION DURABLE DES RESSOURCES PHYTOGENETIQUES POUR
L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE]

1. Conscients de l'importance vitale que les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture [forêts comprises] [forêts non comprises] revêtent pour [la sécurité alimentaire des] [les] générations présentes et futures, Nous, représentants de ___ Etats et de ___ organisations, réunis à Leipzig à l'invitation de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, proclamons et renouvelons notre engagement en faveur de la conservation et de l'utilisation durable de ces ressources et du partage juste et équitable des avantages [découlant de] [leur utilisation] [l'utilisation de ces ressources et des connaissances, innovations et pratiques qui leur sont associées] [pour leur conservation et leur utilisation]. [Nous sommes convaincus que ces efforts constituent une contribution essentielle à l'application de la Convention sur la diversité biologique et du Programme Action 21].

[2. Tout en reconnaissant et en réaffirmant les droits souverains des Etats sur leurs ressources biologiques, nous confirmons aussi nos responsabilités individuelles et collectives à l'égard de ce patrimoine.]

[2bis. Pour satisfaire les besoins alimentaires de populations en expansion, il faut accroître l'efficacité et le volume de la production. Le défi qui se pose au monde est d'assurer la sécurité alimentaire, laquelle ne peut être réalisée de manière durable qu'en conservant et en enrichissant la base des ressources naturelles, dont font partie les ressources phylogénétiques de la planète. Dans cette optique, il est très nécessaire aussi que de nombreux pays, en développement aussi bien que développés, diversifient leur production agricole.]

3. Les ressources phylogénétiques sont le fondement de la sécurité alimentaire mondiale et du développement durable de l'agriculture. Elles sont à la base de l'évolution naturelle et dirigée des espèces végétales les plus importantes pour la survie et le bien-être de l'humanité. Tous les pays ont besoin de ressources phylogénétiques pour accroître durablement leurs disponibilités alimentaires et leur production agricole et faire face aux défis des modifications de l'environnement, y compris le changement climatique. Nous sommes conscients aussi de

la valeur intrinsèque de la diversité biologique et de son importance écologique, sociale, économique, scientifique, didactique, culturelle et esthétique.

4. [Les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture sont le résultat d'années [et de siècles] d'évolution naturelle, [et] [de sélection] [d'amélioration] créative de la part des agriculteurs [et] [y compris] des scientifiques. Nous prenons acte du rôle joué par des générations d'agriculteurs [hommes et femmes] [particulièrement important en ce qui concerne les femmes], des communautés agricoles et des populations [indigènes] [locales], ainsi que des obtenteurs et des scientifiques, dans la conservation et l'amélioration des ressources phytogénétiques. Grâce à leurs efforts, beaucoup a été fait ces dernières décennies pour collecter, conserver, améliorer et utiliser durablement les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture.]

5. Nous sommes toutefois conscients des graves menaces qui pèsent sur la sécurité des ressources phytogénétiques et nous reconnaissons que les efforts faits pour conserver, développer et utiliser la diversité génétique [sont insuffisants] [pourraient être améliorés]. [La diversité disparaît dans les champs [et les forêts] [et les autres écosystèmes] de pratiquement tous les pays et dans les banques de gènes [et parfois dans la sélection végétale]. Le nombre des banques de gènes a augmenté rapidement ces dernières décennies, mais beaucoup d'entre elles ne satisfont pas aux normes internationales minimales. Un nombre alarmant d'entrées stockées ont besoin d'être régénérées, ce qui indique qu'une grande partie du matériel collecté et conservé dans le passé est aujourd'hui en péril]. [La perte de matériel génétique est également à signaler.]

6. Les dispositifs nationaux et internationaux en mesure d'évaluer, d'étudier, [de conserver,] de suivre et d'utiliser durablement les ressources phytogénétiques pour accroître la sécurité alimentaire mondiale et contribuer au développement durable, présentent des insuffisances et des défaillances majeures. Les capacités, structures et programmes institutionnels existants [sont inadaptés] [, surtout dans les pays en développement,] [devraient être revus pour mieux servir ces objectifs. Ces capacités institutionnelles doivent être renforcées]. Le lien crucial qui existe entre conservation et utilisation pourrait être amélioré [, particulièrement dans beaucoup de pays en développement]. C'est pourquoi la diversité actuelle des espèces cultivées n'est pas utilisée au mieux pour accroître la production vivrière ou pour améliorer la durabilité des systèmes de production. [Nous reconnaissons qu'il est nécessaire de renforcer la capacité des pays, particulièrement des pays en développement, de traiter des problèmes de conservation et d'utilisation des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture.]

7. Nous reconnaissons l'interdépendance des pays et des peuples en ce qui concerne les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture. L'accès aux ressources génétiques et aux technologies, et leur partage, sont indispensables à la sécurité alimentaire mondiale et à la satisfaction d'une population mondiale croissante et doivent être facilités. [L'accès aux technologies et leur transfert aux pays en développement devront être assurés dans les conditions justes et plus favorables, y compris à des conditions préférentielles convenues d'un commun accord, sous réserve des brevets et autres droits de propriété intellectuelle existants.] [Nous affirmons qu'il est nécessaire de promouvoir la coopération internationale et régionale entre les Etats, les organisations intergouvernementales, les organisations non gouvernementales et le secteur privé.]

8. Nous reconnaissons plus particulièrement l'urgente nécessité de [préserver] [entretenir] les collections *in situ* et *ex situ* de ressources phylogénétiques qui existent déjà. Il importe de faire en sorte que cette diversité présente plus d'utilité et de valeur pour les obtenteurs et les agriculteurs en fournissant une documentation meilleure et plus accessible. Nous reconnaissons qu'il est nécessaire d'apporter un soutien et des incitations durables et substantielles aux programmes nationaux et internationaux d'amélioration végétale, notamment pour les initiatives visant à adapter et à améliorer le matériel génétique qui sera ultérieurement développé par les obtenteurs. Nous appelons à un partenariat nouveau et plus productif entre les scientifiques et les agriculteurs, s'appuyant sur les efforts que font déjà les agriculteurs pour gérer et améliorer leurs ressources phylogénétiques, spécialement dans les zones marginales.

9. Notre premier objectif doit être de [sauvegarder] [renforcer la sécurité alimentaire en sauvegardant] les ressources phylogénétiques et [de les utiliser] [en les utilisant] de manière durable. Cela nécessitera des approches intégrées, associant ce que les connaissances traditionnelles et les technologies modernes offrent de mieux. [Nous pensons que des dispositifs sont nécessaires ... conservation.] [Nous pensons que les avantages découlant de l'utilisation de matériels phylogénétiques divers doivent être dûment reconnus et identifiés, et que des mécanismes efficaces de partage de ces avantages servent les intérêts de la conservation, de l'utilisation durable et de l'équité.]

[10. [Nous faisons le voeu d'honorer cet engagement en prenant les mesures nécessaires à la mise en oeuvre du Plan d'action mondial.] [Nous tenons à souligner notre engagement envers les objectifs du Plan d'action mondial.] Nous reconnaissons que [la mobilisation des ressources financières nécessaires à ces activités est de la plus haute importance] [des efforts particuliers devront être fournis pour mobiliser les ressources financières nécessaires aux activités prioritaires].][Il est essentiel de mobiliser de nouvelles ressources financières pour les activités de ce Plan.]

[11. Le Plan d'action mondial offre le cadre cohérent nécessaire aux activités menées dans les domaines de la conservation *in situ* et *ex situ*, de l'utilisation durable des ressources phylogénétiques, ainsi que de la mise en place d'institutions et de capacités. Il contribuera aussi à accroître la cohérence des activités en cours et à susciter des synergies entre elles, ainsi qu'à utiliser de manière plus rationnelle les fonds disponibles. Nous sommes convaincus de l'extrême importance d'un engagement à long terme des pays à l'égard de plans et de programmes nationaux intégrés, à l'égard aussi d'une indispensable coopération nationale et régionale. L'Engagement international sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, actuellement en cours de révision, est un élément clé du Système mondial de la FAO. Il constituera le cadre politique de la mise en oeuvre du Plan d'action mondial. Il comprendra aussi un cadre multilatéral concernant l'accès aux ressources et le partage juste et équitable des avantages. La révision de l'Engagement international devrait être achevée dès que possible.]

[11 ALT. Nous reconnaissons, plus particulièrement, l'urgente nécessité de préserver les collections *ex situ* et *in situ* de ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture. Il faut que cette diversité soit mieux utilisée par les obtenteurs, les agriculteurs et les communautés autochtones et locales, et soit donc plus facilement accessible. Nous reconnaissons la nécessité d'un soutien pour accroître considérablement, à long terme, les programmes d'amélioration végétale, et notamment d'initiatives visant à adapter et améliorer

le matériel génétique existant; il faut assurer aux pays en développement un accès préférentiel aux technologies appropriées pour que tous les pays puissent à l'avenir contribuer sur un pied d'égalité au développement de la sélection végétale.]

[12. [Nous nous engageons donc à appliquer la présente Déclaration et [le Plan d'action mondial] [à mettre en place le Système mondial] sur la conservation et l'utilisation durable des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture. Nous invitons tout un chacun [de même que la communauté internationale à adhérer à notre cause commune] [à faire cause commune avec nous pour renforcer la sécurité alimentaire mondiale, la conservation et l'utilisation durable des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture.]]

[12 ALT1. Nous nous sommes réunis à Leipzig pleins d'espoir et de détermination, conscients des difficultés qui nous attendent, mais confiants que des progrès peuvent, doivent et vont être réalisés. Notre engagement en faveur d'une action commune est un élément essentiel de notre volonté de promouvoir la sécurité alimentaire mondiale et fait partie intégrante de nos responsabilités fondamentales à l'égard de la population de notre planète. [Nous attendons des progrès qui seront accomplis ici qu'ils contribuent aux résultats du Sommet mondial de l'alimentation.]]

[12 ALT2. Nous nous sommes réunis à Leipzig animés d'un esprit d'unité et d'une ferme détermination, conscients de nos responsabilités et des difficultés qui nous attendent, mais confiants que des progrès peuvent, doivent et vont être réalisés. Nous insistons sur la nécessité d'intégrer les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans une politique agricole qui soit la pierre angulaire de la sécurité alimentaire, et d'appeler l'attention du prochain Sommet mondial de l'alimentation qui se tiendra en novembre 1996 sur le Plan d'action mondial. Nous invitons toutes les parties intéressées à se joindre à nous pour faire cause commune.]

[12 ALT3. Nous nous réunissons à Leipzig pleins d'espoir et de détermination, conscients des difficultés qui nous attendent, mais confiants que des progrès peuvent, doivent et vont être réalisés. **Nous nous engageons donc à appliquer ce Plan d'action conformément à la Convention sur la diversité biologique, à l'Action 21 et à la Déclaration de Rio, dans le cadre général du Système mondial pour la conservation et l'utilisation durable des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture.** Nous invitons tout un chacun, de même que la communauté internationale, à adhérer à notre cause commune.

Adopté ce jour, _____ 1996.



منظمة الأغذية
والزراعة
للأمم المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food
and
Agriculture
Organization
of
the
United
Nations

Organization
des
Nations
Unies
pour
l'alimentation
et
l'agriculture

Organización
de las
Naciones
Unidas
para la
Agricultura
y la
Alimentación

COMMISSION DES RESSOURCES PHYTOGENETIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Deuxième session extraordinaire¹

Rome, 22-27 avril 1996

PROJET DE PLAN MONDIAL D'ACTION POUR LA CONSERVATION ET
L'UTILISATION DURABLE DES RESSOURCES GENETIQUES POUR
L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

REV. 1 - TROISIEME PARTIE
PAR. 60-77 et PAR. 59 REVISE

2) Appuyer la gestion et l'amélioration sur l'exploitation des ressources phylogénétiques

LE PARAGRAPHE 59 A DEJA ETE TRADUIT, MAIS DE NOUVELLES REVISIONS ONT ETE FAITES. LA NOUVELLE VERSION DU PARAGRAPHE 59 EST LA SUIVANTE:

59. Evaluation: La sélection végétale moderne a remarquablement contribué à accroître les rendements, et à améliorer la résistance aux ravageurs et aux maladies et la qualité des produits alimentaires, en particulier dans les milieux favorables. Les agriculteurs décident pour de multiples raisons [y compris les conditions du marché] d'exploiter de nouveaux cultivars. Malheureusement, ces choix entraînent souvent une érosion génétique au niveau de l'exploitation. Pourtant, l'écrasante majorité des agriculteurs dans le monde, par choix ou par nécessité, mènent de fait des activités de conservation et de mise en valeur des ressources phylogénétiques dans la mesure où ils sélectionnent et conservent des semences pour la campagne de semis suivante. Ces cultivateurs pratiquent généralement une agriculture n'utilisant que peu d'intrants. Ils n'ont souvent pas accès à du matériel génétique nouveau et varié susceptible d'être intégré dans les cultures

¹ Par sa Résolution 3/95, la Conférence de la FAO, à sa vingt-huitième session, a changé le titre de la Commission des ressources phylogénétiques en Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture. La première session extraordinaire a été tenue sous l'ancien nom de la Commission.

existantes pour améliorer la production. Par le passé, l'accès des agriculteurs des pays développés à une vaste gamme de matériel génétique a contribué à l'augmentation des rendements et à une meilleure adaptation des cultures grâce à la sélection. Il a aussi souvent entraîné l'apparition d'entreprises semencières locales.

REVISIONS A PARTIR DU PAR. 60:

60. En l'absence d'approches appropriées et novatrices, les perspectives d'accroître réellement, grâce aux améliorations génétiques, la productivité des exploitations à faible potentiel et utilisant peu d'intrants semblent aussi restreintes. Il importe pourtant d'augmenter la productivité pour parvenir à la sécurité alimentaire et atténuer la pression exercée sur des environnements fragiles. Les instituts de recherche agronomique - du secteur privé aussi bien que public - ne sont pas capables actuellement de fournir des services complets à cette vaste population économiquement défavorisée.

61. Des initiatives axées sur la gestion et l'amélioration participatives, à la ferme, des ressources phytogénétiques permettraient peut-être d'atteindre un grand nombre d'agriculteurs et de promouvoir davantage le développement agricole. Elles devront nécessairement dépendre des agriculteurs eux-mêmes et de leurs décisions et faire fond sur les efforts qu'ils déploient pour améliorer leurs cultures par la sélection massale et d'autres méthodes de sélection végétale. En outre, elles devront obligatoirement reconnaître le rôle central que les femmes rurales jouent dans la production agricole de la plupart des pays en développement. Des efforts permettant aux agriculteurs d'accéder plus largement aux ressources génétiques appropriées et à la formation pourraient les aider à améliorer diverses caractéristiques de leur matériel végétal (comme la résistance aux maladies ou aux ravageurs) et à accroître la production vivrière. Plusieurs gouvernements, instituts de recherche et ONG sont actuellement engagés dans des projets de recherche et de promotion concernant la gestion et l'amélioration à la ferme des ressources phytogénétiques. Il subsiste de grands problèmes techniques et méthodologiques. Ces projets n'ont qu'une capacité limitée et ils s'adressent à un nombre d'agriculteurs relativement faible. Ainsi, il semble que le potentiel offert par l'amélioration à la ferme [reste à] concrétiser.

62. **Objectifs à long terme:** Améliorer la compréhension et accroître l'efficacité des activités existantes en matière de conservation, de gestion, d'amélioration et d'utilisation à la ferme des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture. Arriver à un meilleur équilibre entre les activités de conservation *ex situ* et *in situ*. Encourager une reconnaissance concrète [du concept] des droits des agriculteurs aux niveaux international, régional et national. Promouvoir le partage équitable des avantages découlant des ressources phytogénétiques, comme il est prévu dans la Convention sur la diversité biologique. Favoriser l'émergence future d'entreprises semencières publiques ou privées et de coopératives, ce qui serait une conséquence de la réussite des activités de sélection et d'amélioration à la ferme. Encourager les systèmes traditionnels d'échange et de fourniture de semences.

LES PARAGRAPHES 63 ET 64 DOIVENT ENCORE ETRE DISCUTES - LE TEXTE INITIAL EST LE SUIVANT:

63. **Objectifs intermédiaires:** Etablir ou renforcer des programmes et des réseaux pour la gestion à la ferme des variétés locales, des espèces spontanées apparentées à des cultures vivrières, des plantes alimentaires récoltées, des parcours et des ressources génétiques forestières. Elargir le rôle de certaines banques de gènes au soutien des programmes d'amélioration à la ferme et à la fourniture de matériel végétal. S'inspirer des programmes à la ferme et de jardins qui s'appuient sur les connaissances, les institutions et les pratiques de gestion locales, en assurant la participation de la population locale à la planification, à la gestion et à l'évaluation. Développer les connaissances concernant la dynamique, les méthodologies, les effets et le potentiel des activités de conservation et d'amélioration des plantes à la ferme. Sensibiliser davantage le grand public et les scientifiques aux divers rôles joués par les femmes en matière de production et de gestion des ressources dans les ménages ruraux.

64. **Politique générale/stratégie:** Les activités à la ferme permettent d'améliorer les pratiques existantes au sein de communautés données. Elles sont complémentaires et ne remplacent pas les systèmes plus formels de création de variétés et d'approvisionnement en semences. Les institutions doivent faire preuve de souplesse pour travailler avec les collectivités agricoles. Il n'est pas possible, ni recommandé, de formuler un plan ou une recette unique.

REVISION A PARTIR DU PARAGRAPHE 65:

65. Les gouvernements doivent étudier dans quelle mesure les politiques relatives à la production, aux incitations économiques et autres, ainsi que les services de vulgarisation et de recherche, peuvent faciliter et encourager la gestion et l'amélioration à la ferme des ressources phylogénétiques.

66. Le cas échéant, les systèmes nationaux de recherche doivent envisager la possibilité de renforcer les capacités locales, afin de permettre leur participation à toutes les étapes d'obtention variétale, notamment la sélection et l'adaptation à la ferme.

67. Les gouvernements, les organismes donateurs, les centres internationaux de recherche agronomique, les ONG et autres doivent intégrer les facteurs de spécificité de sexe et les facteurs socio-culturels dans la conception et l'exécution des activités relatives à la recherche agricole et aux ressources phylogénétiques.

68. **Capacités:** Il faut accorder un soutien [adéquat] aux instituts au niveau communautaire et aux groupements d'utilisateurs qui apportent une assistance concrète aux travaux de conservation et d'amélioration à la ferme.

69. Compte tenu des besoins des agriculteurs et de leur nombre, les banques de gènes et les instituts nationaux/internationaux doivent identifier les variétés existant à la ferme qui se prêtent à la multiplication et/ou mettre au point de nouvelles populations génétiques intégrant des caractéristiques spécifiques dans du matériel génétique adapté aux conditions locales, aux fins de l'amélioration à la ferme. [Il faut encourager une intégration et une amélioration progressives, plutôt que le remplacement hâtif de la diversité existant à la ferme. En règle générale, les quantités de semences et de matériel

végétal distribuées doivent encourager les agriculteurs à faire des recherches et à expérimenter, et ne pas être trop importantes afin de ne pas perturber les sources habituelles d'approvisionnement en semences ou la gestion des semences à la ferme.]

70. Des programmes de formation pluridisciplinaires doivent être mis au point à l'intention des agents de vulgarisation, des ONG et autres, de manière à faciliter et à catalyser les activités à la ferme, notamment les techniques de sélection permettant de compléter et d'améliorer celles déjà utilisées par les agriculteurs.

71. Les programmes de formation doivent s'attacher à aider les agriculteurs à mieux intégrer les nouvelles connaissances et technologies et à devenir de fait de meilleurs techniciens et chercheurs; ils doivent également permettre aux chercheurs du secteur formel de mieux aider les agriculteurs. La formation doit être destinée à quatre groupes différents: les scientifiques, le personnel d'appui technique, les agents de vulgarisation (y compris les ONG) et les agriculteurs. Au niveau supérieur, le soutien doit englober des activités pertinentes en biologie et en sciences sociales. La formation des agents de vulgarisation doit viser à accroître leurs compétences en matière d'identification des cultures, de sélection et d'amélioration et de conservation des semences, afin qu'ils puissent servir d'intermédiaire entre le personnel national chargé de la recherche agronomique et les agriculteurs.

72. La formation des agriculteurs (et la formation assurée par eux) doit insister sur la promotion de l'identification des caractéristiques des plantes, la sélection/l'amélioration des plantes, l'utilisation et la conservation des cultures locales. Il est important de développer les compétences des agriculteurs en matière de sélection des plantes au stade végétatif, et pas seulement après la récolte.

73. Les programmes de formation doivent être conçus en étroite collaboration avec les CNRA et avec les agriculteurs et leurs organisations, et se fonder sur leurs besoins spécifiques tels qu'ils les perçoivent eux-mêmes. Ces programmes ne doivent pas négliger le rôle central joué par les femmes, qui influencent et dirigent l'évolution des cultures. Les programmes doivent tenir compte du fait que les femmes et les hommes utilisent différemment les ressources biologiques, et notamment que les femmes destinent les cultures à des usages multiples et s'efforcent de les transformer.

LE PARAGRAPHE 74 NECESSITE UN EXAMEN PLUS APPROFONDI - CI-APRES LE TEXTE ORIGINAL:

74. **Recherche/technologie:** Il faut mener des recherches scientifiques rigoureuses et pluridisciplinaires dans trois grands domaines:

- a) recherche ethnobotanique et socio-économique permettant de comprendre et d'analyser les connaissances des agriculteurs, leurs pratiques de sélection/amélioration des plantes, d'utilisation et de gestion des ressources phytogénétiques;
- b) biologie de la population et de la conservation, afin de comprendre la structure et la dynamique de la diversité génétique des variétés locales (notamment la différenciation des populations, les flux de gènes, le degré d'autofécondation et les pressions qui s'exercent sur la sélection);

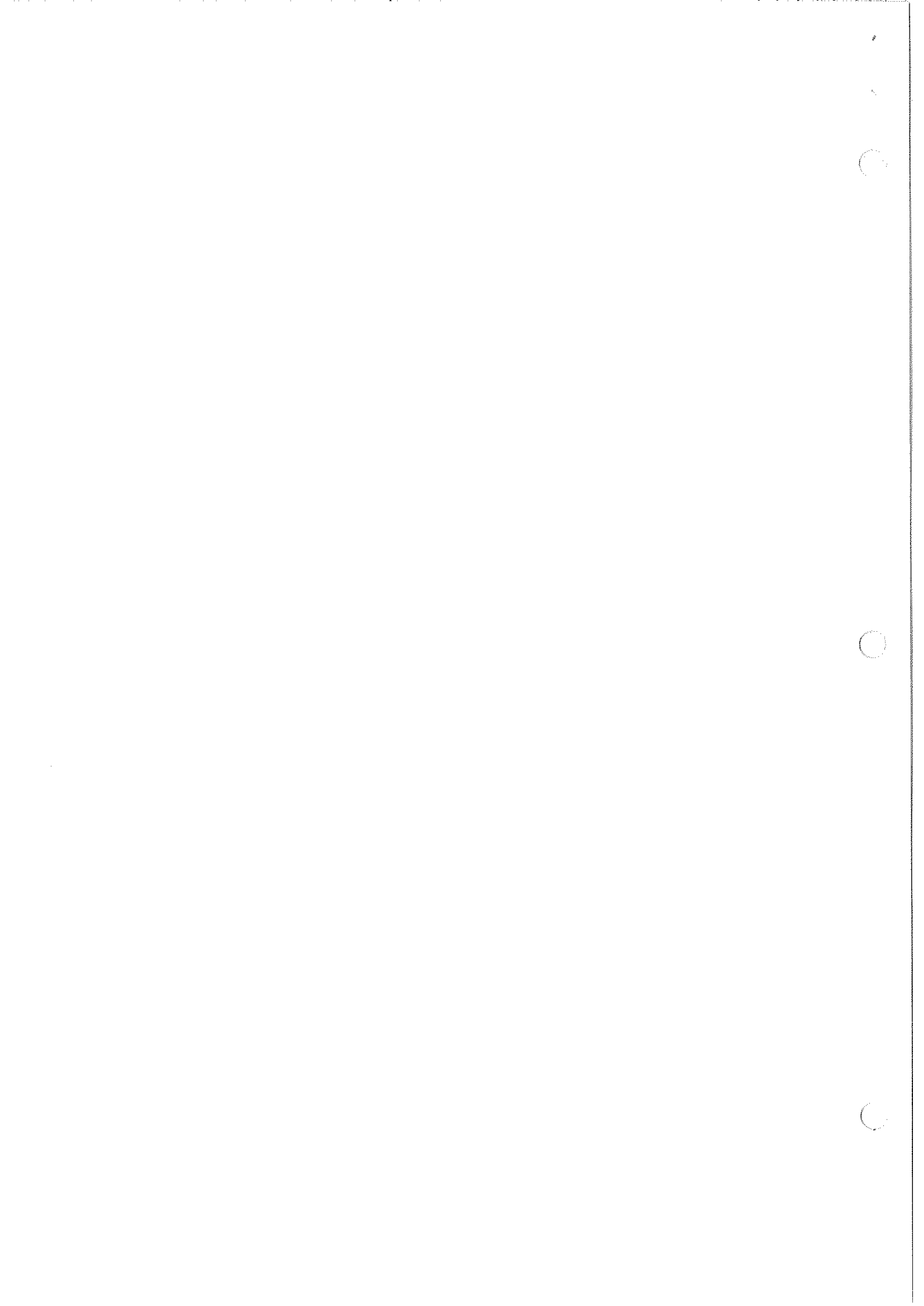
- c) recherche sur l'amélioration des cultures, notamment la sélection massale et la sélection simple permettant d'accroître les rendements et leur fiabilité, sans perte significative de la diversité biologique locale.

REVISIONS A APPORTER A PARTIR DU PARAGRAPHE 75:

75. La recherche scientifique doit si possible être associée aux activités à la ferme, de façon à ce que le contexte et le but des travaux soient pleinement compris. La recherche doit aider à surveiller, évaluer et améliorer les initiatives à la ferme. Elle doit être participative et menée en collaboration, de façon à favoriser l'interaction et la coopération de la population rurale avec le personnel des instituts nationaux. Il doit être fait appel chaque fois que nécessaire, à la participation d'autres instituts.

76. Il faut mettre au point des méthodes permettant de consigner les activités de gestion et de conservation *in situ* - à la ferme et dans les jardins - des ressources phytogénétiques et d'établir des liens avec les banques de gènes et les instituts de recherche aux niveaux national et régional, et fournir une aide dans ce sens.

77. **Coordination/administration:** Dans ce domaine, les efforts de coordination à l'échelle nationale et internationale doivent permettre et favoriser les initiatives locales au niveau communautaire en vue de proposer des programmes. Les petits projets à la base doivent bénéficier en priorité des financements et des services de soutien. Il faut accorder la priorité aux agriculteurs avec un projet technique visant à conserver la diversité préexistante, ainsi qu'à la collaboration entre les communautés et les instituts de recherche. Sous réserve de progrès satisfaisants, les programmes doivent être d'une durée suffisamment longue (10 ans ou plus) pour obtenir des résultats.





منظمة الأغذية
والزراعة
للأمم المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food
and
Agriculture
Organization
of
the
United
Nations

Organisation
des
Nations
Unies
pour
l'alimentation
et
l'agriculture

Organización
de las
Naciones
Unidas
para la
Agricultura
y la
Alimentación

COMMISSION DES RESSOURCES PHYTOGENETIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Deuxième session extraordinaire¹

Rome, 22-27 avril 1996

PROJET DE PLAN MONDIAL D'ACTION POUR LA CONSERVATION ET
L'UTILISATION DURABLE DES RESSOURCES GENETIQUES POUR
L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

REV. 1 - QUATRIEME PARTIE
PAR. 78 A 100

PREVISIONS DES PARAGRAPHERS 78 A 100

D'une manière générale, dans toute la version espagnole mettre "selección masal" à la place de "selección de masa", et dans la version française "entrées" à la place de "obtentions".

1. Les efforts doivent être étroitement coordonnés avec ceux des CNRA, des centres internationaux de recherche agronomique, notamment l'IPGRI, ainsi qu'avec les ONG et les organisations d'agriculteurs. Les programmes doivent être entrepris, si possible, en collaboration avec d'autres institutions, notamment le PNUD, le PNUE, le FIDA et la Banque mondiale.

2. Cette activité est étroitement liée aux activités suivantes:

La mise en place de systèmes d'information intégrés sur les ressources
phytogénétiques

¹ Par sa Résolution 3/95, la Conférence de la FAO, à sa vingt-huitième session, a changé le titre de la Commission des ressources phytogénétiques en Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture. La première session extraordinaire a été tenue sous l'ancien nom de la Commission.

- L'appui à la collecte planifiée et ciblée de ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture
- La recherche de nouveaux marchés pour les produits "à forte diversité"
- Le renforcement de l'évaluation et l'augmentation du nombre des collections de base pour en faciliter l'utilisation
- La multiplication des activités d'amélioration génétique et d'élargissement de la base génétique
- La promotion de degrés plus élevés de diversité dans les cultures afin de réduire leur vulnérabilité génétique
- La promotion des cultures et des espèces sous-exploitées
- L'appui à la production et à la distribution de semences

3) Aider les agriculteurs victimes de catastrophes à restaurer les systèmes agricoles

3. **Evaluation:** Dans le monde moderne, et particulièrement dans les pays en développement, les catastrophes naturelles, les troubles civils et la guerre menacent la population et la rendent vulnérable. Ces fléaux mettent durement à l'épreuve la résistance des systèmes agricoles. Souvent, des variétés cultivées adaptées sont perdues et impossibles à récupérer sur place. L'aide alimentaire, jointe à l'importation de semences souvent mal adaptées, risque d'abaisser les rendements et de les faire stagner pendant des années. Tout en s'attaquant à la crise immédiate, ces pratiques exacerbent la famine, sapent la sécurité alimentaire et accroissent durablement les coûts de l'aide extérieure. Il est souvent possible de retrouver des variétés indigènes perdues à la suite d'une catastrophe dans des collections *ex situ* en dehors du pays touché. Après multiplication adéquate, il est possible de renvoyer ces souches pour reconstituer un matériel génétique adapté aux conditions locales, élément essentiel de systèmes agricoles durables. Il est important d'associer à de telles entreprises des partenaires, qui peuvent être des organisations gouvernementales et non gouvernementales.

4. **Objectifs à long terme:** Soutenir les moyens d'existence des agriculteurs et des populations rurales et des solutions d'agriculture durable grâce à la remise en état des systèmes agricoles au moyen de ressources phytogénétiques adaptées aux conditions locales et notamment, dans les cas de pertes de ressources phytogénétiques dues à une catastrophe, par la reconstitution du matériel génétique qui existait auparavant.

5. **Objectifs intermédiaires:** Mettre en place un dispositif permettant de livrer, si nécessaire, des semences de variétés locales adaptées afin de contribuer à la remise en état des systèmes agricoles indigènes dans les zones touchées par des catastrophes naturelles, par la guerre et par des troubles civils.

6. Définir les responsabilités des institutions et établir des mécanismes en vue d'identifier, d'acquérir, de multiplier et de réintroduire le matériel génétique approprié.

7. **Politique générale/stratégie:** Les gouvernements, avec la coopération d'organisations et communautés d'agriculteurs concernées, des institutions des Nations Unies et des organisations régionales, intergouvernementales et non gouvernementales pertinentes - et en tenant compte des organisations d'agriculteurs et de leurs communautés - doivent mettre en oeuvre à tous les niveaux les politiques nécessaires à la pleine exécution des activités relatives à la sécurité semencière en cas de catastrophes.

8. Pour minimiser les pertes de matériel génétique, les gouvernements doivent étudier la possibilité de reproduire les ressources phytogénétiques en dehors du pays, notamment dans les banques de gènes de pays voisins et/ou dans des banques de gènes régionales ou internationales.

9. **Capacités:** La FAO doit conclure des accords avec des institutions appropriées, notamment avec les instituts nationaux et internationaux de recherche agricole, en vue de l'acquisition, de la multiplication, de la reconstitution et de la fourniture rapides de matériel génétique aux pays qui en ont besoin. Ces instituts doivent s'efforcer de disposer de capacités suffisantes pour cette tâche. La coopération avec des organisations non gouvernementales et des organisations bénévoles peut être un élément important des actions menées pour envoyer du matériel génétique adapté aux régions qui se rétablissent à la suite de catastrophes.

10. Des systèmes d'information adéquats doivent être établis pour identifier et trouver le matériel génétique approprié aux fins de réintroduction.

11. [Les gouvernements doivent créer un fonds multilatéral pour veiller à ce que des ressources financières adéquates soient disponibles pour la mise en route des activités de multiplication des semences et pour le démarrage d'autres activités connexes dans les cas d'urgences.] [et doivent envisager d'approcher d'autres organismes internationaux de financement pour voir si ceux-ci peuvent couvrir efficacement les interventions touchant la reconstitution des RPG après des catastrophes.]

12. Les gouvernements doivent renforcer la capacité des agriculteurs à faire face aux crises, en favorisant la réémergence des réseaux locaux d'approvisionnement en semences.

13. **Recherche/technologie:** Il faudrait étudier les expériences passées et mettre au point des solutions permettant de mieux se préparer au sauvetage des collections *ex situ* et à la collecte de semences d'urgence dans un contexte de catastrophes - guerres, troubles civils, accidents industriels et catastrophes naturelles.

LE PARAGRAPHE 91 DOIT ETRE A NOUVEAU DISCUTE. LE TEXTE INITIAL EST LE SUIVANT:

14. **Coordination/administration:** Ce programme doit être coordonné, sur le plan administratif, par la FAO, en étroite collaboration avec le PAM, le HCR, le Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe, l'IPGRI et les centres internationaux de recherche agronomique, les réseaux régionaux de ressources phytogénétiques, les gouvernements des pays touchés, les pays donateurs et les ONG.

15. Il faut s'efforcer de sensibiliser le grand public afin que la communauté des donateurs et les ONG prennent conscience de l'importance des ressources phytogénétiques adaptées dans les activités de secours et de remise en état, et de leur donner des informations sur le programme. Les efforts doivent aussi viser à mieux faire prendre conscience de la nécessité de reproduire, pour des raisons de sécurité, le matériel génétique dans d'autres pays.

16. Cette activité est étroitement liée aux activités suivantes:

- La protection des collections *ex situ* existantes
- La mise en place de systèmes d'information intégrés sur les ressources phylogénétiques
- La sensibilisation du public à l'utilité de la conservation et de l'utilisation des ressources phylogénétiques
- La mise en place de systèmes de surveillance et d'alerte rapide concernant les pertes de ressources phylogénétiques
- L'appui à la gestion et à l'amélioration à la ferme des ressources phylogénétiques

4) Promouvoir la conservation *in situ* des espèces spontanées apparentées à des plantes cultivées et des plantes sauvages pour la production alimentaire

17. Evaluation: Les écosystèmes naturels abritent des ressources phylogénétiques importantes pour l'alimentation et l'agriculture, notamment des espèces spontanées endémiques et menacées d'extinction apparentées à des plantes cultivées et des plantes sauvages importantes pour l'alimentation. Beaucoup ne sont pas durablement gérées. Cette diversité génétique - du fait des interactions qui sont à l'origine d'une nouvelle biodiversité - est susceptible de représenter un aspect économiquement important des écosystèmes naturels et ne peut pas être conservée *ex situ*. Les populations uniques et particulièrement diverses de ces ressources génétiques doivent être protégées *in situ* lorsqu'elles sont menacées. Malgré cela, la plupart des 8 500 parcs nationaux et autres zones protégées ont été créés sans que l'on se soucie particulièrement de conserver les espèces spontanées apparentées à des plantes cultivées et les plantes sauvages importantes pour la production alimentaire. Les plans d'aménagement des zones protégées et autres ne sont généralement pas suffisamment larges pour conserver la diversité génétique de ces espèces de manière à compléter les autres approches de conservation.

18. Beaucoup de zones protégées sont menacées de dégradation et de destruction. Par ailleurs, elles n'assurent pas, en l'état actuel des choses, une couverture géographique et biologique complète de la diversité de nombreuses espèces. C'est pourquoi il faut compléter les efforts de conservation dans les zones protégées par des mesures visant à préserver la diversité génétique en dehors de ces zones. La conservation *in situ* demande une planification minutieuse, où les aspects de protection, de production et de conservation génétique sont pris en compte et se complètent.

19. Objectifs à long terme: Promouvoir la conservation des ressources génétiques d'espèces spontanées apparentées à des plantes cultivées et de plantes alimentaires sauvages dans les zones protégées et dans d'autres zones qui ne font pas explicitement partie de cette catégorie.

20. Objectifs intermédiaires: Promouvoir des pratiques de planification et de gestion qui prennent en compte les espèces spontanées apparentées à des plantes cultivées et les plantes sauvages importantes pour l'alimentation. Identifier précisément quelles espèces spontanées apparentées à des plantes cultivées et plantes sauvages importantes pour l'alimentation doivent être protégées *in situ*. Mieux s'informer sur les utilisations, notamment par les femmes, des plantes alimentaires sauvages qui constituent une source aussi bien de revenu que de nourriture.

21. Faire mieux comprendre la contribution que les ressources phytogénétiques apportent aux économies locales, à la sécurité alimentaire et à l'hygiène du milieu. Améliorer la gestion et la planification, et promouvoir la complémentarité entre la conservation et l'utilisation durable dans les parcs et les zones protégées, entre autres en élargissant la participation des collectivités locales à ces processus.

22. Améliorer la communication et la coordination entre les divers instituts et organisations engagés dans la conservation *in situ* et la gestion de l'utilisation des terres, aux niveaux national et régional, pour conserver la diversité génétique de ces espèces de manière à compléter les autres approches de conservation.

23. **Politique générale/Stratégie:** Les gouvernements, dans le respect de la législation nationale, en coopération avec les institutions des Nations Unies et les organisations régionales, intergouvernementales et non gouvernementales pertinentes - et en tenant compte des points de vue des agriculteurs et des collectivités vivant à proximité des zones protégées - doivent:

- a) inclure dans les buts et priorités des parcs nationaux et des zones protégées la conservation des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, notamment des espèces fourragères appropriées, des espèces spontanées apparentées à des plantes cultivées et des espèces fournissant des aliments de cueillette;
- b) envisager la possibilité d'intégrer la conservation et la gestion des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans les plans nationaux d'utilisation des terres;
- c) apporter une aide pour la définition d'objectifs nationaux et locaux en matière d'aménagement des zones protégées par une participation plus large, englobant notamment - lorsqu'il en existe - les groupes qui dépendent le plus des plantes alimentaires sauvages;
- d) appuyer la création, aux niveaux appropriés, de groupes consultatifs composés d'agriculteurs, d'autochtones, de spécialistes des ressources phytogénétiques, d'autorités locales et de notables, afin de guider l'aménagement des zones protégées conformément aux règlements nationaux;
- e) [reconnaître le territoire ancestral des populations [tribales et] autochtones et leurs droits d'accès aux RPGAA dans les zones protégées, et] reconnaître que les femmes sont une source précieuse d'information quant à la faisabilité des pratiques de conservation *in situ* et de gestion;
- f) appuyer les efforts déployés par les populations autochtones et locales en vue de gérer les espèces spontanées apparentées à des plantes cultivées et les plantes alimentaires sauvages dans les zones protégées, ou bien là où les droits existants des autochtones ou les droits au titre de traités sont reconnus;

- g) passer en revue les besoins définis par les études d'impact sur l'environnement, afin d'évaluer les effets probables de l'activité proposée sur la diversité biologique locale pour l'alimentation et l'agriculture, en particulier sur les espèces spontanées apparentées;
- h) intégrer les objectifs de conservation génétique dans la gestion durable des espèces sauvages apparentées à des plantes cultivées et des plantes alimentaires sauvages, dans les zones protégées et les autres zones de ressources aménagées.



**COMMISSION DES RESSOURCES GENETIQUES POUR
L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE**

Deuxième session extraordinaire¹

Rome, 22 - 27 avril 1996

**PROJET DE PLAN MONDIAL D'ACTION POUR LA CONSERVATION ET
L'UTILISATION DURABLE DES RESSOURCES PHYTOGENETIQUES
POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE**

**REV. 1 - CINQUIEME PARTIE
PAR. 64, 100g, 100 bis et 102-110**

Le paragraphe 64 a été révisé comme suit:

64. **Politique générale/stratégie:** Les activités à la ferme permettent d'améliorer les pratiques existantes au sein de communautés données. Elles sont complémentaires et ne remplacent pas les systèmes plus formels de création de variétés et d'approvisionnement en semences. Les institutions doivent faire preuve de souplesse pour travailler avec les collectivités agricoles. [Il n'est pas possible, ni recommandé, de formuler un plan ou une recette unique]. [Des mécanismes institutionnels seront mis au point compte dûment tenu du concept de souveraineté, des politiques et croyances nationales et du système juridique.]

Le paragraphe 100 g) a été remanié en modifiant le mot en gras comme suit:

g) passer en revue les besoins définis par les études d'impact sur l'environnement, afin **d'incorporer** une évaluation des effets probables de l'activité proposée sur la diversité biologique locale pour l'alimentation et l'agriculture, en particulier sur les espèces spontanées apparentées;

¹ Par sa Résolution 3/95, la Conférence de la FAO, à sa vingt-huitième session, a changé le titre de la Commission des ressources phytogénétiques en Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture. La première session extraordinaire a été tenue sous l'ancien nom de la Commission.

Le texte ci-après a été inséré

100 bis. Les gouvernements, en coopération avec les institutions des Nations Unies et les organisations régionales, intergouvernementales et non gouvernementales pertinentes, ainsi qu'avec les communautés rurales, indigènes et locales n'habitant pas dans des zones protégées, doivent, si possible et nécessaire, chercher à:

- a) faire de la conservation des espèces spontanées apparentées et des plantes sauvages destinées à la production vivrière une composante intégrante de la planification de l'utilisation des terres;
- b) encourager les communautés locales à conserver et à gérer les espèces spontanées apparentées et les plantes sauvages destinées à la production vivrière, et assurer leur participation aux décisions concernant la conservation et la gestion au niveau local.

102. **Capacités:** Les gouvernements doivent, si possible et nécessaire:

- a) mettre au point un plan définissant les priorités, en particulier pour les écosystèmes qui abritent des degrés élevés de diversité liée aux ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, et effectuer des examens au niveau national afin d'identifier les méthodes de gestion nécessaires pour protéger le niveau voulu de diversité génétique des espèces spontanées apparentées et des plantes sauvages destinées à la production vivrière;
- b) aider les communautés locales dans leurs efforts pour identifier, recenser et gérer les espèces sauvages apparentées aux plantes cultivées et les plantes sauvages destinées à la production vivrière;
- c) établir un catalogue des collections, de la répartition et de la diversité des espèces spontanées apparentées et des plantes sauvages destinées à la production vivrière, intégrer et lier les informations provenant des programmes de conservation *in situ* à celles des programmes *ex situ*, et encourager les organisations privées et non gouvernementales à faire de même.

103. **Coordination/administration:** Les gouvernements doivent, si nécessaire:

- a) Confier la planification et l'aménagement des zones protégées à des institutions chargées de la conservation et de l'utilisation durable des espèces sauvages apparentées aux plantes cultivées et des plantes sauvages destinées à la production vivrière, par exemple à des centres de ressources phylogénétiques, à des coordonnateurs nationaux des ressources phylogénétiques et à des jardins botaniques;
- b) désigner des points de convergence, si nécessaire, afin de donner un élan à la coordination des programmes de protection *in situ* et d'établir des liaisons avec les autres pays de la région;
- c) mettre en place des mécanismes permettant l'examen périodique et la modification des plans de conservation.

104. **Cette activité est étroitement liée aux activités suivantes:**

L'étude et l'inventaire des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture;
La mise en place de programmes nationaux efficaces;

La mise en place de systèmes d'information intégrés sur les ressources phytogénétiques;
L'appui à la gestion et à l'amélioration sur l'exploitation des ressources phytogénétiques;
La promotion des cultures et espèces sous-utilisées;
L'appui à la collecte planifiée et ciblée de ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture;
La sensibilisation du public à l'utilité de la conservation et de l'utilisation des ressources phytogénétiques.

Activités prioritaires**Conservation ex situ**

- 5) Entretien des collections *ex situ*
- 6) Régénérer les spécimens *ex situ* menacés
- 7) Appuyer la collecte planifiée et ciblée de ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture
- 8) Renforcer la conservation *ex situ* par le biais des jardins botaniques et de l'utilisation de nouvelles technologies
(Il a été décidé d'examiner le titre de ce domaine d'activité lorsqu'on étudiera la section qui s'y rapporte.)

5) Entretenir les collections *ex situ*

105. **Evaluation:** Dans les années 70 et 80, le nombre de banques de gènes dans le monde et la taille des collections *ex situ* ont considérablement augmenté, par suite d'une sensibilisation accrue face aux menaces que subissent les ressources phylogénétiques. La plupart des pays n'ont pas encore d'installations de stockage à long terme mais, dans de nombreuses banques de gènes individuelles et au niveau mondial, il y aurait à l'heure actuelle des espaces de stockage disponibles, qui pourraient être agrandis grâce à la suppression des duplicata inutiles dans les collections.

106. A l'échelle mondiale, les gouvernements et les organismes donateurs ont alloué des ressources insuffisantes à l'entretien courant des infrastructures de conservation. Cela a entraîné une détérioration progressive de nombreuses installations, qui ne sont plus en mesure de remplir correctement leur fonction de conservation la plus essentielle. L'ampleur de la menace qui pèse sur les collections *ex situ* apparaît clairement, si l'on considère le fort pourcentage d'entrées qui ont actuellement besoin d'être régénérées et les rapports de nombreux pays signalant des problèmes administratifs et techniques graves dans leurs banques de gènes. De plus, beaucoup de banques de gènes abritent bien davantage d'espèces que leurs programmes de sélection nationaux n'en développent. [Les ressources phylogénétiques peuvent être évaluées en fonction de nombreux objectifs différents, mais les coûts de conservation *ex situ* - surtout pour le matériel non indigène et non unique - peuvent sembler excessifs et injustifiés si aucun programme, par exemple de recherche et de sélection, ne les utilise et s'il n'existe pas d'autres solutions pour les conserver à moindre coût.]

107. Avec un système plus rationnel reposant sur une meilleure planification et davantage de coordination et de coopération, les coûts pourraient être réduits et le travail de conservation placé sur des bases scientifiquement sûres et financièrement durables. On jetterait ainsi les bases d'une utilisation élargie des ressources phylogénétiques, dans le cadre d'une conservation plus efficace. Pour réaliser un tel système, des options de conservation doivent être disponibles, surtout pour de nombreux pays qui, à l'heure actuelle, n'ont pas les capacités suffisantes pour assurer la conservation *ex situ* courante des ressources phylogénétiques en conformité des normes internationales.

108. **Objectifs à long terme:** Accorder une priorité élevée à la sauvegarde, dans toute la mesure possible, de la diversité unique et utile qui existe dans les collections *ex situ* de ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture. [Développer et renforcer la coopération entre les programmes nationaux et les institutions internationales pour l'entretien des collections *ex situ*.] [Réduire au minimum les mutations génétiques au cours de la régénération. Garantir le respect des droits souverains des pays d'origine.]

109. **Objectifs intermédiaires:** Développer et renforcer les réseaux nationaux, régionaux et internationaux, notamment l'actuel Réseau *ex situ* de la FAO dans le cadre du Système mondial de la FAO, conformément aux politiques et aux stratégies énoncées par la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture. Y rassembler une capacité suffisante pour fournir aux pays des options pour le stockage volontaire, de préférence au sein de chaque région, de matériel génétique approprié et de duplicata. Assurer le transfert et la conservation courante de ce matériel dans le cadre des accords juridiques internationaux en vigueur [, garantissant les droits souverains des pays d'origine,] avec un soutien technique et financier approprié.

110. Réduire le chevauchement inutile et non planifié des programmes actuels et promouvoir les échanges de ressources phylogénétiques et l'accès à ces dernières conformément aux accords internationaux en vigueur, notamment à la Convention sur la diversité biologique. Assurer la duplication planifiée et le stockage dans des conditions de sécurité des ressources dont il n'existe actuellement pas de duplicata.

